



CRYSTAL H2S 5% /CO2

P4995



2.2 : Gaz non
inflammables, non
toxiques

Attention



SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CRYSTAL H2S 5% /CO2
N° FDS : P4995

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.
Gaz de test ou d'étalonnage. Utilisation en laboratoire. Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

Utilisations déconseillées : Utilisation grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Air Liquide France Industrie
152 - 160 Av. Aristide Briand
92220 BAGNEUX FRANCE
Tel. : +33 1 53 59 75 55

Adresse e-mail (personne compétente) : Fds.GIS@airliquide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

SECTION 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

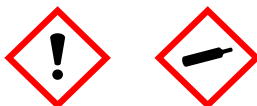
Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H332
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
- Dangers physiques : Gaz sous pression - Gaz liquéfiés - Attention - (CLP : Press. Gas Liq.) - H280

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogrammes de danger



- Code de pictogrammes de danger : GHS07 - GHS04
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE
Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

CRYSTAL H2S 5% /CO2

P4995

SECTION 2. Identification des dangers (suite)

• Conseils de prudence

- Prévention

: P260EIGA - Ne pas respirer les gaz, vapeurs.

- Intervention

: P304+P340+P315 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

- Stockage

: P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substance / 3.2. Mélanges

Mélange.

Nom de la substance	Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
sulfure d'hydrogène	: Entre 4,5 et 5,5 %	7783-06-4 231-977-3 016-001-00-4 01-2119445737-29-	F+; R12 T+; R26 N; R50	Acute Tox. 2 (H330) Flam. Gas 1 (H220) STOT SE 3 (H335) Press. Gas Liq. (H280) Aquatic Acute 1 (H400)
Dioxyde de carbone	: QS	124-38-9 204-696-9 ----- * 1	Non classé (DSD)	Press. Gas Liq. (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation

: Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

- Contact avec la peau

: En cas d'éclaboussures de liquide : rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes.

- Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

- Ingestion

: L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Irritation des voies respiratoires.
Se reporter à la section 11.4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Obtenir une assistance médicale.
Traiter avec des corticostéroïdes en vaporisation, dès que possible après inhalation.

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE

Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

CRYSTAL H2S 5% /CO2

P4995

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Une température élevée peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Si possible, arrêter le débit gazeux. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Vêtement d protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers. Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Évacuer la zone.
- Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
- Essayer d'arrêter la fuite.
- Contrôler la concentration du produit rejeté.
- Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Agir selon le plan d'urgence local.
- Se maintenir en amont du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Sécurité lors de l'utilisation du produit : Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide. Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute. Éviter de mettre à l'air le produit. Ne pas respirer le gaz. Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression. La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites,

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE
Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

CRYSTAL H2S 5% /CO2

P4995

SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz

avant utilisation.
Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.

: Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.
Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.
Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation.
Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.
Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.
Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.
Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.
Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .
Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.
Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.
Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.
Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.
Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

: Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.
Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.
Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes .
Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.
Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.
Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e).

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôleLimites d'exposition professionnelle
sulfure d'hydrogène

: ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 7
: ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 5
: ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : 14
: ILV (EU) - 15 min - [ppm] : 10
: VLE - France [mg/m³] : 14
: VLE - France [ppm] : 10
: VME - France [mg/m³] : 7
: VME - France [ppm] : 5

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE
Tel. : +33 1 53 59 75 55

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

CRYSTAL H2S 5% /CO2

P4995

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Dioxyde de carbone

- : Ceiling value L (DK) OEL [mg/m3] : 15
- : STEL (NO) OEL 15min [ppm] : 10
- : STEL (NO) OEL 15min [mg/m3] : 15
- : VME - France [mg/m³] : 9000
- : VME - France [ppm] : 5000

DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)

: Aucune donnée disponible.

DMEL: Niveau dérivé sans effet (travailleurs)

: Aucune donnée disponible.

PNEC:concentration prévisible sans effet

: Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

: Produit devant être manipulé dans un système clos.
Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper .
S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.
Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.
Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.
Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:
Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

• **protection des yeux/du visage**

: Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.
Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.

• **Protection de la peau**

- **Protection des mains**

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

- **Divers**

: Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.
Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

• **Protection respiratoire**

: Les filtres à gaz peuvent être utilisés si toutes les conditions environnantes sont connues par ex la concentration et le type d'impuretés et la durée d'utilisation.
Utiliser des filtres à gaz et un masque de protection du visage quand les limites d'exposition peuvent être dépassées pour une courte période par ex raccordement, déconnexion des bouteilles.
Consulter l'information produit du fournisseur d'équipements respiratoires pour choisir le plus approprié.
Les filtres à gaz ne protègent pas contre la sous oxygénation.
Norme EN 14387 - filtre(s) à gaz, filtres combinés et masques complets du visage - EN 136.
Disposer d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI), prêt à être utilisé en cas d'urgence.
Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.
Appareil de respiration autonome recommandé quand il y a risque d' exposition inconnue pendant les activités de maintenance des matériels de l'installation.

• **Risques thermiques**

: Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.
Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

: Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

CRYSTAL H2S 5% /CO2

P4995

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique à 20°C / 101.3kPa	: Gaz.
Couleur	: Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes: Incolore.
Odeur	: Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les odeurs suivantes: Œufs pourris.
Seuil olfactif	: La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
Valeur du pH	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Masse molaire [g/mol]	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Point de fusion [°C]	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Point d'ébullition [°C]	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Vitesse d'évaporation (éther=1)	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Non-inflammable.
Pression de vapeur [20°C]	: Non applicable.
Densité relative, gaz (air=1)	: Plus lourd que l'air.
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: Solubilité dans l'eau du(es) composant(s) du mélange : • Dioxyde de carbone : 2000 • sulfure d'hydrogène : 3980
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]	: Non applicable aux mélanges de gaz.
Viscosité à 20°C [mPa.s]	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.
----------------	---

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

: Eviter l'humidité dans les installations.

10.5. Matières incompatibles

: Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

CRYSTAL H2S 5% /CO2

P4995

SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.
Inhalation par les rats CL50 [ppm/4h] : • sulfure d'hydrogène : 356
Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité : Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fertilité : Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fœtus : Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Irritation des voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit.
Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation : Les critères de classification ne sont pas réunis.
EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : • sulfure d'hydrogène : 0,12
EC50 72h - Algae [mg/l] : • sulfure d'hydrogène : 1,87
CL50 96 Heures - poisson [mg/l] : • sulfure d'hydrogène : 0,007 - 0,019

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).
Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre, non soumis au Règlement (CE) 842/2006.

CRYSTAL H2S 5% /CO2
P4995
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Éviter de rejeter à l'atmosphère.
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.
Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 "" Disposal of gases"", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.
Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

Liste des déchets dangereux

: 16 05 04: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses.

13.2. Informations complémentaires

: Aucun(e).

SECTION 14. Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : 3163

Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par route/rail (ADR/RID) : GAZ LIQUÉFIÉ, N.S.A. (Dioxyde de carbone, sulfure d'hydrogène)

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : LIQUEFIED GAS, N.O.S. (Carbon dioxide, Hydrogen sulphide)

Transport par mer (IMDG) : LIQUEFIED GAS, N.O.S. (Carbon dioxide, Hydrogen sulphide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe : 2

Code de classification : 2 A

I.D. n° : 20

Restriction de passage en tunnels : C/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie C et D lorsque les marchandises sont transportées en citerne; Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C

Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable.

Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

CRYSTAL H2S 5% /CO2

P4995

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P200

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : Autorisé

Instruction d'emballage - Avion passager et cargo : 200

Avion cargo seulement : Autorisé

Instruction d'emballage - Avion cargo seulement : 200

Transport par mer (IMDG) : P200

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.
Avant de transporter les récipients:
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Réglementation Seveso 2012/18/UE : Non couvert.

Législation nationale

Réglementation nationale : Consulter sur le site de l'INERIS (<http://www.ineris.fr/aida>) le guide technique: "application de la classification des substances et mélanges dangereuses à la nomenclature des installations classées"

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

CRYSTAL H2S 5% /CO2**P4995****SECTION 16. Autres informations**

- Indication de changements** : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.
- Conseils relatifs à la formation** : Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.
Récipient sous pression.
- Autres données** : Classification selon la méthode de calcul du règlement (CE) 1272/2008 CLP / (CE) 1999/45 DPD.
La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.
- Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** : R12 : Extrêmement inflammable.
R26 : Très toxique par inhalation.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3** : H220 - Gaz extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H330 - Mortel par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fin du document